



Rapport d'activités

Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées
(FEMED)

Décembre 2009 – Décembre 2012

Table des Matières

Introduction

p. 2

I. La troisième rencontre euro-méditerranéenne

p. 3

II. Missions de terrain

p. 4

III. Appels Urgents

p. 5

IV. Plaidoyers

p. 6

V. Formations

p. 7

VI. Actions de sensibilisation

p. 8

VII. Documentation et Communication

p. 9

VIII. Le Conseil d'Administration de la FEMED

p. 9

Annexes

p. 10

Introduction :

Durant sa période d'activité de décembre 2009 à décembre 2012, la FEMED a dû faire face à l'un des évènements majeurs de ce début du XXI^e siècle : les révoltes arabes. Si la FEMED ne peut que saluer les initiatives militantes pour la mise en place d'un État de droit et d'un respect accru des droits de l'Homme, elle a dû s'adapter à la déstabilisation de la zone euro-méditerranéenne engendrée par ces révoltes, notamment quant à la lutte contre les disparitions forcées.

→ Présentation de la FEMED

En 2000, à Paris, lors de la Première rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus, une Coalition euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées a été créée. La Coalition étant restée informelle, la nécessité de former une entité plus large et structurée au service des familles de disparus est apparue au fur et à mesure des expériences. En mai 2007, l'Assemblée constitutive de la FEMED s'est tenue à Beyrouth. Les membres fondateurs de la FEMED, des associations venues de l'Algérie, du Liban, du Maroc et de la Turquie, ont ainsi pu doter la Fédération de la personnalité juridique.

La Fédération euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) a alors succédé à la Coalition. Elle est officiellement née le 27 mai 2007. Les membres fondateurs avaient initialement prévu de localiser le siège de la FEMED à Beyrouth, mais le contexte politique a rendu impossible l'enregistrement de l'organisation au Liban. Le siège a donc été provisoirement transféré à Paris. Depuis le 31 janvier 2008, la FEMED est enregistrée en France sous le régime de la loi de 1901.

La FEMED est aujourd'hui composée de 26 organisations membres issues de 12 États différents¹.

De décembre 2009 à décembre 2012, la FEMED a poursuivi son action et a mis en œuvre de nombreuses activités : formations, missions de terrains, missions de sensibilisation, publication de sa revue semestrielle, de rapports, organisation des rencontres euro-méditerranéennes des familles de disparus, lobbying, appels urgents sur les disparitions forcées et les violations touchant les défenseurs des droits de l'Homme, etc.

¹Le détail des organisations membres par pays est disponible dans les annexes

I. La Troisième rencontre euro-méditerranéenne

Du 11 au 13 décembre 2009 a été organisée à Istanbul (Turquie), la Troisième rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus. Le thème de cette réunion était « Justice transitionnelle et disparitions forcées ». Il a été en particulier fait état des commissions vérités, qui sont employées à titre d'outils transitionnels et semi-juridiques dans des États où des violations des droits de l'Homme, au premier rang desquels les disparitions forcées, ont été/sont commises, et qui constituent l'une des solutions à examiner pour traiter des crimes du passé.

Cette troisième rencontre a été organisée en partenariat avec les associations locales YAKAY-DER, Mères pour la paix, la ligue turque pour les droits de l'Homme (IHD), ainsi que le Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ). La réalisation de cet événement n'aurait pas été possible sans le support d'Aim for Human Rights, l'Agence catalane pour la coopération et le développement, la Fondation Soros, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme.

Cette rencontre a été très riche en échanges, plus de cent-vingt personnes y ont participé dont soixante invités internationaux ainsi que les associations de familles de disparus de toute la région: Algérie, Bosnie, Chypre, Espagne, Irak, Kosovo, Liban, Libye, Maroc, Serbie et Turquie. De nombreux experts internationaux sur la justice transitionnelle ont été invités à prendre la parole pendant cette conférence et plusieurs ONG locales et internationales travaillant aux côtés de ces associations dans la lutte contre les disparitions forcées étaient présentes.

La Rencontre a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances des différents mécanismes de justice transitionnelle (en particulier les commissions de vérité) en soulignant leurs potentiels et leurs limites. Elle a également été l'occasion de réfléchir sur les intérêts et les dangers des différents types d'amnistie ; de mettre l'accent sur la préservation de la mémoire et en particulier des archives; de souligner l'importance des réparations pour les familles de disparus, en tenant compte de l'impact différencié des violations sur les hommes et les femmes ; de mieux faire connaître les organisations et les technologies qui visent à l'ouverture des charniers et l'identification des corps.

Au terme de cet événement, les participants de la Troisième Rencontre euro-méditerranéenne des Familles de Disparus se sont rassemblés autour d'une déclaration commune². Cette déclaration a permis le rayonnement et l'avancée de la lutte contre les disparitions forcées en Turquie et dans la région euro-méditerranéenne (notamment via la presse³).

² Voir la déclaration en annexe

³ Voir notamment : ElWatan, 20 décembre 2009 ; E-Joussour, 23 décembre 2009

Après la rencontre, une délégation composée de la FEMED et des associations turques de familles de disparus s'est rendue à Ankara afin de rencontrer des officiels. La délégation a porté à l'attention des représentants des ministères, l'importance de signer et ratifier dans les plus brefs délais la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Enfin, la FEMED a déclaré que la politique anti-terroriste de l'Etat ne doit pas servir de prétexte ou de caution aux autorités pour perpétrer des violations des droits de l'Homme, et parmi celles-ci les disparitions forcées.

II. Missions de terrain

Ces missions sur le terrain sont destinées d'une part à faire connaître la FEMED, ses objectifs ainsi que son plan d'action à des organisations et des partenaires potentiels qui peuvent être soumis à des difficultés d'informations (en raison de la situation politique du pays, de la langue, etc.). Et d'autre part, de prendre connaissance de l'action des associations locales, de leurs objectifs et revendications, de se faire le relais de ces revendications à une échelle régionale et internationale, d'évaluer leurs besoins, d'identifier les obstacles rencontrés dans leurs pays, etc.

Durant la période de décembre 2009 à décembre 2012, la FEMED a ainsi effectué 5missions de terrain, (Syrie, Egypte, Irak, Kosovo et Turquie)

→ Syrie, avril 2011

Pour cette mission exploratoire en Syrie la FEMED a sollicité Mohammad Kowthar (membre du Conseil d'Administration de la FEMED). Il a pu effectuer cette mission exploratoire en Syrie en avril 2011 afin de prendre contact avec des associations locales. Un rapport a été transmis par Mohammad Kowthar dans lequel il revient sur le début du mouvement de protestation en Syrie contre le régime de Bachar Al Assad. Compte tenu du contexte particulièrement difficile et dangereux, les contacts avec les associations sur place ont été très réduits.

→ Egypte, avril 2011

Durant trois jours, la délégation a pu se rendre compte de la situation politique en Egypte et des graves violations des droits de l'Homme, notamment des disparitions forcées qui s'y sont déroulées. La délégation a rencontré différentes associations égyptiennes, des défenseurs, des militants des droits de l'Homme ainsi que Mme Elham Alshejni, Directrice du département des droits de l'Homme à la Ligue arabe et M. Omar Shalaby, Premier Secrétaire aux droits de l'Homme au Ministère des affaires étrangères égyptien. Afin de renforcer les liens créés avec les associations rencontrées et de faire en sorte que la question des disparitions forcées soit plus visible au sein des revendications de la société égyptienne, il est primordial pour la FEMED de poursuivre son action en Egypte. Tant en attirant l'attention des autorités sur les disparitions

apparues avant, pendant et après la révolution que sur le fait que l’Egypte n’a toujours ni signé, ni ratifié la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Enfin, c’est grâce à cette mission que les associations égyptiennes rencontrées ont pu demander à la FEMED d’organisé une formation aux mécanismes de protection des droits de l’Homme (voir la section V Formations).

→ Irak, septembre 2011

La mission en Irak s'est déroulée du 8 au 11 septembre 2011 au Kurdistan irakien (Erbil et Kirkouk). La délégation a ainsi rencontré des associations et des familles kurdes, des proches de disparus, des représentants du Parlement du Kurdistan et des associations œuvrant pour la démocratie et d'autres travaillant sur l'exhumation des fosses communes et l'identification des corps. Cependant, la mission devait être un exercice préparatoire en vue de l'organisation d'un séminaire (prévu pour la période d'activité de décembre 2009 à décembre 2012) sur la Convention pour la Protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. En effet, la question des disparitions forcées demeure un sujet particulièrement difficile en Irak : les guerres successives dans les années 1980/1990, l'opération Anfal contre les populations kurdes (1988) et l'intervention américaine de 2003 ont entraîné la disparition de nombreuses personnes. Malheureusement, le séminaire n'a pas pu être organisé en raison de la politique des autorités irakiennes et de leur volonté de s'immiscer/contrôler le dit séminaire.

→ Kosovo, avril 2012

La mission qui s'est déroulée du 5 au 7 avril 2012 au Kosovo était une mission exploratoire pour l'organisation d'un séminaire régional. Ainsi, la délégation de la FEMED a pu rencontrer l'association membre Shpresimi/Hope Suhareka et se rendre compte des différentes problématiques qui touchent les familles de disparu(e)s. Cette visite au Kosovo a permis de resserrer les liens entre la FEMED et son association membre. Les échanges ont été fructueux, cependant, étant donné le caractère récent du conflit dans l'esprit des victimes, nous n'avons pas pu organiser le séminaire régional comme cela était originellement prévu. La décision de le remplacer par une mission de plaidoyer à Bruxelles a été prise (voir la section IV Plaidoyers).

→ Turquie, juin 2012

Pendant plusieurs mois, les forces de police turques ont procédé à des arrestations ciblées et massives contre des militants des droits de l'Homme kurdes en Turquie. La FEMED s'est donc rendue en Turquie du 11 au 13 juin 2012 afin de mieux se rendre compte de la situation sur place. La délégation s'est longuement entretenue avec l'avocat de Cemal Bektas (membre du Conseil d'Administration de la FEMED arrêté à Istanbul en octobre 2011 et libéré depuis – voir section III appels urgents). D'autre part, la FEMED a rendu visite à ses associations membres afin de leur renouveler son soutien inconditionnel. La FEMED a également rencontré plusieurs journaux et agence de presse afin de mieux comprendre la situation actuelle en Turquie. Etant donné le

constat préoccupant qui a été tiré de cette mission, il a été décidé d'organiser une mission de plaidoyer à Genève (voir section IV Plaidoyers)

III. Appels Urgents

La FEMED s'attache, dans le cadre de son objectif général qui est d'apporter les outils nécessaires aux associations membres et plus largement à l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme afin d'éradiquer la pratique des disparitions forcées dans la région, à assurer une veille des violations des droits de l'Homme qui surviennent dans les pays où la FEMED est représentée. La Fédération a donc mis en place un réseau d'alerte, où les associations membres et ses partenaires l'informent des violations commises dans leurs pays respectifs. Selon le contexte et les circonstances propres au pays, la FEMED peut saisir le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ainsi que les instances nationales, régionales et/ou internationales. Cela peut concerter des cas de disparitions forcées ou encore des persécutions subies par les proches de disparus. La FEMED travaille aussi dans ce cadre en partenariat avec les ONG internationales des droits de l'Homme afin que soient largement relayées ses informations.

Durant la période de décembre 2009 à décembre 2012, la FEMED a ainsi publié plusieurs appels urgents destinés aux autorités nationales, aux instances régionales et internationales ainsi qu'à l'opinion publique internationale, parmi lesquels :

- Mission Libérez Muharrem Erbey, Turquie, décembre 2009
- Disparition de Khaled Sid Mohand, Syrie, 2011
- Disparition de Mohammed Seddiq, Egypte, 2011
- Mission Libérez Abdelkader Kherba, Algérie, mars 2012
- Mission Libérez Cemal Bektas, Turquie, mars 2012
- Mission Libérez Osman Issci, Turquie, juillet 2012

Durant la même période, la FEMED a publié plus d'une vingtaine de communiqués de presse.

IV. Plaidoyers

La FEMED s'attache à rencontrer et à sensibiliser différents représentants d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales ; ainsi que des Etats de la région sur ses revendications et de celles de ses associations membres. Ces plaidoyers ont été l'occasion de sensibiliser différents interlocuteurs sur la réalité des disparitions forcées dans la région euro-

méditerranéenne : la nécessaire ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le harcèlement et les intimidations subies par les défenseurs des droits de l'Homme luttant contre les disparitions forcées, etc. A noter que lors des missions de plaidoyer, la FEMED fait constamment en sorte d'inviter les représentants de ses associations membres concernées par la mission.

De décembre 2009 à décembre 2012, la FEMED a ainsi eu l'occasion d'effectuer 6 missions de plaidoyers :

→ Mission de plaidoyer à Genève, Suisse, mars 2010, novembre 2010 & octobre 2012.

Une délégation composée de quatre membres du Conseil d'Administration de la FEMED s'est rendue, du 17 au 20 mars 2010 à Genève en Suisse (coïncidant ainsi avec la session du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et celle du Conseil des droits de l'Homme). La délégation a pu, par ailleurs, rencontrer D. Lalosevic (OHCR), M. Wang (représentation permanente des USA auprès de l'ONU à Genève), E. Gorken (représentation permanente Turque auprès de l'ONU à Genève), les membres du secrétariat du Comité contre la Torture, des représentants du CICR et E. Walker (Chargée des droits de l'Homme, unité MENA, HCDH). Enfin, les quatre membres du Conseil d'Administration de la FEMED a assisté à un événement parallèle « Le phénomène global des disparitions forcées et l'entrée en vigueur de la Convention » organisé par la FEMED, l'ALRC, l'AFAD, l'APDH en collaboration avec la FEDEFAM, NVI, PHILRIGHTS et INFID. Cette mission a par conséquent été l'occasion d'échanger, de sensibiliser et de plaider la cause des défenseurs des droits de l'Homme et des militants contre les disparitions forcées.

Une deuxième mission a été organisée du 4 au 5 novembre 2010, date de la commémoration du trentième anniversaire du GTDFI. La délégation, composée de N. Dutour, R. El-Manouzi, C. Bektas, F. Ulunbayir, J. Skalli, et M. Salem, a pu rencontrer les experts indépendants du GTDFI (M. Jeremy Sarkin, Mme Ariel Dulitzky, M. Olivier de Frouville et M. Osman El-Hajje) et échanger sur la question des droits de l'Homme et des dossiers de disparus soumis au GTDF. Cemal Bektas (Yakay Der) a notamment évoqué le harcèlement à l'encontre des défenseurs de droits de l'Homme en Turquie. M. Olivier de Frouville a notamment recommandé de ne pas oublier de saisir le GTDFI concernant la Turquie et de ne pas seulement se concentrer sur la CEDH. Les échanges ont été nombreux et de qualité, permettant la mise en place de liens solides entre la FEMED, ses associations membres et les membres du Groupe de Travail.

Du 30 au 31 octobre 2012 a eu lieu une troisième mission de plaidoyer où la délégation de la FEMED a cette fois eu l'occasion de rencontrer/s'entretenir avec des représentants de l'ONU et du CICR. Grâce à cette mission, les membres de la FEMED se sont familiarisés avec les mécanismes internationaux et ont relayés leurs revendications sur le droit à la Vérité et à la Justice. Les membres de la délégation de la FEMED (N. Dutour, R. El-Manouzi, C. Galloux, M.

Salem, A. Guweidhi, K. Saïd, D. Berisha et V. Demir) ont pu exposer les particularités locales relatives à la lutte contre les disparitions forcées. Ce plaidoyer a permis de pérenniser les liens avec le Haut-commissariat aux droits de l'Homme, le Comité International de la Croix-Rouge et le Groupe de travail sur les disparitions forcées.

→ Mission de plaidoyer à Strasbourg, France, avril 2010.

En avril 2010, une mission a été conduite par deux membres du Conseil d' Administration de la FEMED, à Strasbourg où siège le Conseil de l'Europe. Cette mission a été organisée pour s'intéresser particulièrement à la situation des droits de l'Homme en Turquie. Cette mission a également permis de nouer des contacts avec cette organisation régionale en vue d'un échange futur d'informations. Les membres de la délégation ont ainsi pu présenter l'organisation et la situation des disparitions forcées dans les Etats euro-méditerranéens (Parties au Conseil de l'Europe) à des fonctionnaires européens et des diplomates. La FEMED a également pu sensibiliser sur la nécessité de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Cette visite à Strasbourg a été très positive et a ouvert des débouchés pour les associations membres turques dans leurs actions vis-à-vis de la Cour européenne des droits de l'Homme.

→ Mission de plaidoyer à Madrid et Barcelone, Espagne, juin 2010.

A l'occasion de la présidence espagnole au Conseil de l'Union Européenne, une délégation de la FEMED s'est rendue en Espagne du 2 au 4 juin 2010. Cette mission était organisée en partenariat avec l'association SODEPAU, partenaire de la FEMED. Le but de cette mission de plaidoyer était de soulever la question des disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne et particulièrement en Espagne, avec les autorités nationales et provinciales. La délégation a pu rencontrer les représentants de plusieurs divisions du Ministère des Affaires Etrangères ainsi que de nombreuses ONG espagnoles. La délégation a également pu s'entretenir avec des membres du Bureau de la solidarité et de la paix de la Mairie de Barcelone, avec le directeur de la zone méditerranée de l'Agence catalane de Coopération pour le développement et le Directeur de l'Institut des droits de l'homme de Catalogne.

→ Mission de plaidoyer à Bruxelles, Belgique, juillet 2012.

Comme nous vous l'avons dit précédemment, le séminaire qui devait se dérouler dans les Balkans a été remplacé par une mission de plaidoyer à Bruxelles sur le Kosovo. Pendant deux jours, le 9 et le 10 juillet 2012, une délégation de la FEMED composée de N. Dutour, C. Galloux, H. et D. Berisha a rencontré à la Commission européenne ainsi qu'au Parlement européen, des assistants parlementaires, des députés, A-M. Boura (Chargée du dossier Kosovo dans le cadre des services européens pour l'action extérieure et A.Appriou (membre de la direction générale élargissement l'unité Kosovo) afin de faire entendre la voix des familles de disparus kosovars sur la scène européenne et de mieux comprendre les causes de la rupture de dialogue.

V. Formations

La FEMED est consciente que la lutte contre le crime de disparition forcée nécessite une connaissance et une familiarité avec un certain nombre d'outils spécifiques. Pour cette raison, elle organise régulièrement des formations dans les pays de la région euro-méditerranéenne afin de développer la quantité et la qualité des actions menées pour l'éradication des disparitions forcées.

4 formations ont été réalisées de décembre 2009 à décembre 2012 afin de renforcer les connaissances de nos associations membres et partenaires :

→ Formation aux mécanismes de protection des droits de l'Homme en Turquie, décembre 2009.

Cette formation, qui a précédé la Troisième rencontre euro-méditerranéenne des Familles de Disparus, a réuni une vingtaine de défenseurs des droits de l'Homme issus des associations turques membres de la FEMED. Réalisée avec le soutien d'Aim for Human Rights les 8 et 9 décembre 2009, elle a été dispensée par deux formateurs et a permis aux défenseurs des droits de l'Homme, ainsi qu'aux proches des personnes disparues, d'être formés sur les conditions particulières de saisine des instances internationales des droits de l'Homme. Cette formation a également permis de renforcer la connaissance des activités à mettre en œuvre pour renforcer les efforts déployés au niveau international et l'efficacité de leur lutte contre les disparitions forcées en Turquie.

→ Formation sur la médecine légale au Maroc, juin 2010.

Le 12 juin 2010, la FEMED a organisé une formation à Rabat sur la médecine légale. Deux formateurs (un expert de l'International Commission on Missing Persons [ICMP] et une experte du Comité International de la Croix Rouge [CICR]) ont présenté aux participants marocains issus des associations membres de la FEMED et d'autres associations de défense droits de l'Homme, les différentes techniques d'identification des victimes utilisées par leurs organisations respectives : base de données, tests ADN, recherches anthropologique et archéologique. Les quinze participants à cette formation étaient des militants d'associations des droits de l'Homme, des proches de disparus, ainsi que d'autres individus concernés par l'identification des victimes, tels des médecins ou des représentants des autorités.

→ Formation sur la médecine légale à Alger, octobre 2010.

Le 16 octobre 2010, une trentaine de personnes ont participé à cette formation organisée à Alger par la FEMED. Des militants d'associations algériennes des droits de l'Homme, des militants politiques, des professionnels de la santé (médecins, infirmiers et psychologues) ainsi que des journalistes étaient présents. Une anthropologue médico-légale de l'Equipe argentine

d'anthropologie médico-légale (EAAF) a présenté les activités menées par son organisation à savoir application de l'anthropologie médico-légale et les sciences s'y rapportant pour les fouilles, l'ouverture des fosses communes, l'exhumation des corps, la reconstitution des corps et leur identification et leur restitution aux familles. L'EAAF s'emploie également à fournir des preuves dans les poursuites judiciaires. Cette rencontre a été l'occasion à la fois de comparer les différentes expériences nationales (au Maroc, dans les Balkans et en Amérique du Sud) concernant les processus d'exhumation et d'identification des corps mais également de se former sur les différentes étapes du travail d'anthropologie médico-légal.

→ Formation aux mécanismes de protection des droits de l'Homme, Egypte, février 2012

C'est en réaction aux échanges que la délégation de la FEMED a eu avec la société civile égyptienne lors de la mission d'enquête d'avril 2011 que la formation sur les mécanismes de protection des droits de l'Homme et de lutte contre les disparitions forcées a été organisée. Cette formation, qui s'est déroulée à l'Institut Français à Mounira, au Caire, les 23 et 24 février 2012, a réuni plus d'une vingtaine de participants (tous membres d'associations égyptiennes de défense des droits de l'Homme). Ces militants ont pu, grâce aux deux formateurs présent, acquérir des connaissances et des outils pertinents pour la lutte contre les disparitions forcées afin qu'ils puissent prendre en charge le dossier des disparus (Comité sur les disparitions forcées, GTDFI, Comité des Droits de l'Homme, Pacte International relatif aux Droits de l'Homme, etc.).

VI. Actions de sensibilisation

Parce que la FEMED désire participer à l'éradication de la pratique du crime de disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne, elle est consciente qu'il faut sensibiliser les individus et apporter le plus de visibilité possible à ses actions.

Par conséquent, de décembre 2009 à décembre 2012, la FEMED a organisé plusieurs actions visibilité et de sensibilisation :

→ Semaine sur les disparitions forcées, France, octobre 2010.

La semaine sur les disparitions forcées organisée du 23 au 28 octobre 2010 par l'ACAT en partenariat avec la FEMED et le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) et financée par le Ministère des Affaires Etrangères a été une semaine dense en activités et en échanges. De nombreux représentants, défenseurs des droits de l'homme et proches de disparus issus de toute la région euro-méditerranéenne ont pu assister aux activités mise en place (le bus de la mémoire, le documentaire *Chanson pour Amine*, le documentaire *Nino's place*, la soirée de témoignages, les débats, les rencontres avec des sénateurs français, etc.). Parmi les individus et personnalités présents cette semaine : H.Catic, Présidente de l'association des femmes de Srebrenica et mère de disparu (Bosnie),

Halit et Destan Berisha, Vice-président et membre de Shpresimi/Hope Suhareka (Kosovo), Suzanne Tayyar, membre de l'association SOLIDE et nièce de disparu (Liban), Camel Bektas, président de l'association Yakay Der (Turquie) Nassera Dutour, Présidente de la FEMED et porte-parole du CFDA (Algérie), Cherifa Kheddar, Présidente de Djazaïrouna (Algérie), Rachid El-Manouzi, Secrétaire générale de l'APADAM et frère de disparu (Maroc), Mustapha El Manouzi, Président du Forum Marocain justice et vérité (Maroc), Mohamed Kowthar, Président *d'Al Rhama net for the Missing and Disappeared* (Irak), etc. Les médias ont ainsi été sensibilisés sur les disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne et dans le Monde ainsi que sur l'entrée en vigueur de la Convention contre les disparitions forcées. Enfin, un certain nombre d'ONG issues du pourtour méditerranéen ont pu être mises en réseaux.

→Séminaire régional Maghreb/Europe « La préservation de la mémoire historique », Espagne, novembre 2011

Le séminaire s'est déroulé le 5 novembre 2011 dans une des salles du musée de l'Histoire de la Catalogne, à Barcelone. C. Jiménez Villarejo (ancien procureur et militant pour l'éclaircissement de la mémoire de l'ère franquiste), E. Gassiot (universitaire et ethnologue), A. Morena (représentante d'Amnesty International), A. Bennani (avocat et ancien membre de l'Instance Equité et Réconciliation) se sont relayés afin d'animer cette journée sur le thème de « La préservation de la mémoire historique ». De nombreux témoignages personnels ont été apportés par les participants. Ce séminaire a permis de faire bénéficier les associations membres de la FEMED d'un échange d'expériences sur la question de la préservation de la mémoire, débat qui revêt une réelle importance pour les associations de familles de disparu(e)s, notamment en Espagne, au Maghreb et dans la zone euro-méditerranéenne.

→ Journée internationale des victimes de disparition forcée, France, août 2012.

Le 30 août 2012, la FEMED et le CFDA ont organisé, en partenariat avec d'autres organisations un évènement à la sortie du métro Ménilmontant, à Paris. Au programme de cette journée : exposition photo, projection de films, prises de parole, pétition pour l'attribution d'une « Place des Disparus » à Paris, etc. L'Ambassadeur des droits de l'Homme M. Zimeray ainsi que la Présidente d'Amnesty International étaient présents.

Cette journée a permis de sensibiliser les individus et les médias sur les disparitions forcées et la manière de combattre ce crime.

VII. Documentation et Communication

Afin de dynamiser son réseau d'association, mais aussi porter à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique internationale ses revendications et celles de ses associations membres, il a semblé fondamental à la FEMED de continuer la production d'outils de communication et de documentation efficents.

→ Le bulletin trimestriel de la FEMED.

Un bulletin trimestriel a été mis en place en octobre 2011. Permettant ainsi la circulation rapide de l'information entre les différentes associations membres de la FEMED.

→ La revue biannuelle de la FEMED : « Devoir de Vérité ».

La revue *Devoir de Vérité*, dont la première édition date de janvier 2009, s'attache d'une part à présenter les activités de la FEMED et de ses associations membres, et d'autre part à aborder les enjeux de la lutte contre les disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne et dans le Monde. De décembre 2009 à décembre 2012, quatre revues ont été publiée. La seconde revue a été publiée en novembre 2009 sur le thème « Disparitions forcées et justice transitionnelle ». Antoine Bernard, directeur de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme a apporté son soutien à la rédaction de ce numéro. La troisième revue a été publiée en novembre 2010 sur le thème suivant : « Médecine légale : une porte entrouverte vers la vérité ». Il est nécessaire de souligner la collaboration de l'ICMP et de Nikolas Kyriacou (membre de Truth Now) pour ce numéro. La quatrième revue a été publiée en novembre 2011 sur le thème de « L'entrée en vigueur de la Convention Internationale contre les disparitions forcées ». Aileen Bacalso (Coalition internationale contre les disparitions forcées) a participé à ce numéro. La cinquième revue a été publiée en juillet 2012 et s'intéresse au « Comité des disparitions forcées ». Emmanuel Decaux, Professeur de droit public à l'université Panthéon-Assas Paris II et Président du Comité des disparitions forcées a participé à la rédaction de ce numéro. Alors que la sixième revue vient d'être publiée, la FEMED tient à réaffirmer l'importance de la réalisation de cette revue et déplore le manque temps et de moyens humains qui lui permettrait d'assurer pleinement le caractère biannuel de cette édition.

→ Le site internet de la FEMED

Après avoir subies plusieurs cyber-attaques, le site internet de la FEMED a été totalement recréé. En plus d'une refonte graphique, le système de sécurité a été renforcé et le contenu amélioré. Des fiches pays réalisées avec l'aide et le support des associations membres, sur le thème des disparitions forcées sont désormais disponibles. Le site est un outil de publication rapide et efficient pour la publication de l'ensemble des communiqués rédigés par la FEMED. De plus, des liens renvoient vers d'autres sites (associations membres, organisations internationales, etc. Cependant, le développement du site web est fortement ralenti par le manque de temps et de moyens humains actuellement à la disposition de la FEMED. Par conséquent, un soutien accru des associations membres est essentiel.

VIII. Le Conseil d'Administration de la FEMED

De décembre 2009 à décembre 2012, le Conseil d'Administration de la Fédération Euro-Méditerranéenne contre les disparitions forcée s'est réuni à quatre reprises : à Genève (Suisse) en mars 2010, à Paris (France) en avril 2011, à Barcelone (Espagne) en novembre 2011 et à Beyrouth (Liban) en décembre 2012.

Annexes

Déclaration de la Troisième rencontre euro-méditerranéenne

Les 11, 12 et 13 décembre 2009, les associations de familles de disparus venues de toutes la région euro-méditerranéenne – Algérie, Espagne, Irak, Chypre, Turquie, Maroc, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Kosovo, Liban, Libye – et des autres continents, des ONG turques et internationales ainsi que des experts se sont réunis autour du thème « la justice transitionnelle et les disparitions forcées, dans le cadre de la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus. Cet événement a été organisé par la Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED), en partenariat avec YAKAY-Der, Mères pour la Paix et la Ligue turque des droits de l'Homme (IHD).

D'une part, la Rencontre a permis aux participants de mieux connaître les différents mécanismes de justice transitionnelle et en particulier les commissions de vérité et de justice, leurs potentiel et leurs limites ; de mieux analyser les tensions qui existent entre les objectifs de la paix et de la justice ; de réfléchir sur les potentiels et les dangers des différents types d'amnistie ; de mettre l'accent sur la préservation de la mémoire et en particulier des archives de droits de l'Homme ; de souligner l'importance des réparations pour les familles de disparus, en tenant compte de l'impact différencié des violations sur les hommes et les femmes ; de mieux faire connaître les organisations et les technologies qui visent à identifier les dépourvus.

Au terme de ces trois jours de travaux, les participants de la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus appellent :

Les Etats de la région à :

- Mettre fin immédiatement à la pratique des disparitions forcées ;
- Mettre fin aux détentions au secret sous couvert de la « lutte contre le terrorisme » ;
- Entamer ou poursuivre le dialogue avec les associations de familles de disparus pour parvenir à un règlement intégral de la question des disparus ;
- Rendre effectifs les droits à la Vérité, à la Justice et à la Réparation intégrale des victimes de disparitions forcées et de leurs familles ;
- Faciliter le travail de préservation de la mémoire, notamment par la protection des archives ;
- Faciliter la recherche et l'établissement de la vérité par la protection des charniers et des lieux de détentions secrets ;
- Respecter les droits des proches de disparus et des défenseurs des droits de l'Homme, en particulier leur droit à la liberté d'association, d'expression et de manifestation.
- Reconnaître officiellement la responsabilité de l'Etat dans les disparitions forcées et de présenter des excuses publiques.

Les autorités turques à :

- Libérer les détenus emprisonnés arbitrairement et arrêter le harcèlement des défenseurs des droits humains ;
- A entreprendre immédiatement un programme indépendant d'exhumation et d'identification des dépourvus et leur restitution à leurs familles qui se trouvent dans des charniers, en particulier dans les provinces kurdes ;
- Etablir un fichier centralisé sur les données génétiques des familles de disparus et des dépourvus ;
- D'entreprendre des poursuites pénales pour établir les responsabilités individuelles et sanctionner les auteurs de disparitions forcées.

La communauté internationale à :

- Signer et ratifier la Convention Internationale pour la Protection de toutes les personnes contre les Disparitions Forcées et à reconnaître la compétence du Comité contre les disparitions forcées à recevoir des plaintes individuelles ;
- Renforcer des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme ayant la compétence de traiter des cas de disparitions forcées et notamment le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

Liste des associations membres de la FEMED

La FEMED compte 26 associations membres réparties à travers 12 pays de la région euro-méditerranéenne. Il s'agit d'associations de familles de disparus et d'organisations non-gouvernementales actives dans la lutte contre les disparitions forcées.

→ Algérie :

- CFDA
- SOS Disparus
- Djazaïrouna
- Somoud

→ Bosnie-Herzégovine :

- Mères de Srebrenica
- Femmes de Srebrenica
- Association des Personnes tuées et disparues de Vrbanja.

→ Chypre :

- Association of Martyrs' Families and War Veterans (KKTC)
- Truth Now.

→ Espagne :

- ARMHC

→ Irak :

- Al Ata'a for Human Rights.

→ Kosovo:

- Shpresimi/Hope Suhareka.

→ Liban :

- CLDH,
- Comité des Familles de Personnes Disparues ou Enlevées au Liban
- SOLIDE.

→ Libye :

- Human Rights Solidarity.

→ Maroc :

- APADM
- Comité de Coordination des Familles de Disparus au Maroc
- OMDH
- AMDH

→ Serbie :

- Association of Families of Kidnapped and Missing Persons from Kosovo and Metohija.

→Syrie :

- Committee for the defense of democracy freedoms and human rights in Syria.

→Turquie :

- Mères pour la paix
- YAKAY-Der
- IHD
- MEYA-Der.